

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le
13 septembre 2021 à 20 h.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras,
conseiller, siège n° 2 François Bilodeau, conseiller,
siège n° 4, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Sont absents :

Siège n° 3, vacant depuis janvier 2020
Siège n° 5, vacant depuis décembre 2020

Autre présence :

Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal

Citoyens : 4

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire.
Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et
secrétaire-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 087, Monsieur Roger O'Grady de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 073, Les Pommes de terre Cardinal, de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 091, Monsieur Bertrand Fréchette de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

4. Adoption de l'ordre du jour

191.09.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults
d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du
jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

Le lundi 13 septembre 2021, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021
6. **Demandes**
 - a) École Le Carrousel : prêt du local de la bibliothèque
 - b) Centre d'hébergement Saint-Célestin : don d'un livre de la municipalité
7. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
8. **Dossiers municipaux**
 - a) Dépôt des états financiers
 - b) M.A.M.H. : demande de prolongation pour la refonte de la réglementation en urbanisme
 - c) Infotech : ristourne
 - d) COOPTEL : téléphonie IP (reporté)
 - e) MRC Nicolet-Yamaska : signification d'intérêt pour le traitement des mouches noires
 - f) Calendrier des séances ordinaires 2022
 - g) Demande pour le remboursement des municipalités ayant conclu des ententes pour installer la fibre optique
 - h) Bris de lustre au centre communautaire
 - i) Fermeture du bureau municipal : période des fêtes
9. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Déplacement de la cabane pour la paveuse (reporté)
 - c) Abrasif hivernal : chlorure de sodium (sel de déglacage) saison hivernale 2021-2022
 - d) Abrasif hivernal saison 2021-2022
 - e) Déneigement des chemins saison hivernale 2021-2022

Période de questions à 20 h 30

10. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Aquatech : offre de service
 - c) Aqueduc : entretien
11. **Sécurité publique**
 - a) Programme Cadets 2022
12. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction août 2021
 - b) Avis de motion : Règlement numéro 452/2021 sur le plan d'urbanisme
 - c) Avis de motion : Règlement numéro 453/2021 de zonage
 - d) Avis de motion : Règlement numéro 454/2021 de lotissement
 - e) Avis de motion : Règlement numéro 455/2021 de construction
 - f) Avis de motion : Règlement numéro 456/2021 règlement administratif
 - g) Adoption du projet de règlement sur le plan d'urbanisme numéro 452/2021, du projet de règlement de zonage numéro 453/2021 et de projet de règlement de lotissement numéro 454/2021
 - h) Adoption du projet de règlement de construction numéro 455/2021
 - i) Adoption du dépôt de projet de règlement administratif numéro 456/2021
 - j) Suivi des procédures judiciaires et exécution d'un jugement : 990, rang Sainte-Anne
13. **Loisirs et culture**
 - a) Fonds AgriEsprits de FAC : suivi de la demande
 - b) Activité Loisirs : animation culturelle
 - c) Activité Loisirs : Halloween
 - d) Activité Loisirs : Noël

14. **MRC**

- a) Compte-rendu MRC
- b) MADA : politique et plan d'action
- c) MADA : création et mise sur pied d'un comité de pilotage et de suivi
- d) SOMUM : renouvellement adhésion

15. **Questions diverses**

- a) Excavation Jocelyn Vincent inc. : location d'un convoyeur
- b)
- c)

16. **Levée de la réunion**

5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 16 août 2021 ;

192.09.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 16 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **Demandes**

a) **École Le Carrousel : prêt du local de la bibliothèque**

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie COVID-19, la distanciation physique de 1 mètre doit être respectée ;

CONSIDÉRANT QUE l'école Le Carrousel a besoin de locaux supplémentaires pour répondre à ses exigences pour son personnel enseignant ;

CONSIDÉRANT QU'en mai 2020, la municipalité avait accordé à l'école Le Carrousel l'accès au local de la bibliothèque municipale pour les membres du personnel sur les heures d'ouverture de l'école (voir résolution numéro 101.05.2020) ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Michel Leclair, directeur de l'école demande à la municipalité si un accès à ce local peut encore être possible pour cette année ;

193.09.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accorder l'accès au local de la bibliothèque municipale sur les heures d'ouverture pour le personnel enseignant de l'école Le Carrousel de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- que la désinfection selon les normes de la Santé publique, le ménage et l'armement du système d'alarme du local devront être faits par le personnel de l'école Le Carrousel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Centre d'hébergement Saint-Célestin : don d'un livre de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE Madame Nadine Chartier, technicienne en loisirs au Centre d'hébergement Saint-Célestin, demande à la municipalité la possibilité de faire un don du livre historique du 125^e anniversaire de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, car un ancien citoyen de la paroisse y réside et il aimerait en avoir une copie ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres municipalités ont fait don de leurs livres et les résidents du Centre d'hébergement apprécient ce geste ;

194.09.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire don d'un livre historique du 125^e anniversaire de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour un ancien citoyen de la paroisse ;
- de mandater le Centre d'hébergement à venir chercher le livre au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

Luminaires de rues juillet 2021	314,54 \$
235, rue Dumoulin du 3 juin au 3 août 2021	695,35 \$
800, rue des Érables du 3 juin au 3 août 2021	131,61 \$
315, rue Principale du 3 juin au 3 août 2021	397,07 \$
745, rue Cloutier du 3 juin au 3 août 2021	65,08 \$
430, rue Principale du 3 juin au 3 août 2021	232,62 \$
400, rue Principale du 3 juin au 3 août 2021	268,25 \$
Rue Principale du 3 juin au 3 août 2021	224,43 \$
260, rue Dumoulin du 3 juin au 3 août 2021	324,86 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR juillet 2021	3 707,26 \$
-------------------------------------	-------------

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR juillet 2021	1 363,93 \$
-------------------------------------	-------------

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Publipostage Le Jaseur septembre 2021	66,46 \$
---------------------------------------	----------

TELUS

Cellulaire du 25 juillet au 24 août 2021	57,49 \$
--	----------

VISA DESJARDINS

Korvette ; vadrouille centre comm	35,95 \$
Hamel Propane ; propane 13,60 litres	16,01 \$
Dépanneur 4 saisons ; essence 104,49 l.	135,74 \$

VISA DESJARDINS (SUITE)

Rona ; lames et grattoir pour asphalte	18,59 \$
Dépanneur 4 saisons ; essence 87,87 l.	122,93 \$
Addison; câble pour usine épuration	13,76 \$
Dépanneur 4 saisons ; essence 92,21 l.	129,00 \$
TOTAL DU CHÈQUE	471,98 \$

INDUSTRIELLE ALLIANCE

Manon Lemaire juillet 2021	171,45 \$
Mathilde Potvin juillet 2021	118,08 \$
Manon Lemaire décembre 2020	186,05 \$
Mathilde Potvin décembre 2020	110,96 \$
Manon Lemaire janvier 2021	170,76 \$
Mathilde Potvin janvier 2021	116,07 \$
Manon Lemaire février 2021	165,42 \$
Mathilde Potvin février 2021	118,08 \$
Manon Lemaire mars 2021	171,45 \$
Mathilde Potvin mars 2021	118,08 \$
Manon Lemaire mai 2021	170,76 \$
Mathilde Potvin mai 2021	118,08 \$
Manon Lemaire juin 2021	170,76 \$
Mathilde Potvin juin 2021	118,08 \$

GROUPE MASKATEL

Août (336-4460) Bureau	184,69 \$
Août (336-7149) Garage et aqueduc	60,64 \$
Août (336-7145) bibliothèque	52,52 \$
Août (336-7136) usine épuration	52,52 \$
Août (336-4917) centre comm. et MDJ	68,89 \$
Total du chèque	419,26 \$

GLOBAL PAYMENTS SENC

Frais paiement direct juillet 2021	35,01 \$
------------------------------------	----------

CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.

Décompte progressif #2	25 037,01 \$
Décompte progressif #3	22 219,12 \$

ANDRÉ PIETTE

Remb location salle du 5 septembre 2021	175,00 \$
---	-----------

MARIA IDALIA MERCADO

Remb location salle du 21 août 2021	50,00 \$
-------------------------------------	----------

9256-1646 QUÉBEC INC.

Subvention la Tablée du village	1 000,00 \$
---------------------------------	-------------

Total des chèques émis : 59 280,44 \$

195.08.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 59 280,44 \$ ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 22 800,71 \$;

- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 158 251,15 \$ incluant 463,68 \$ pour le total des chèques émis et 157 787,47 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Dossiers municipaux

a) **Dépôt des états financiers**

CONSIDÉRANT QUE la présentation des états financiers se terminant au 31 décembre 2020 a été faite à 19 h avant cette séance par Monsieur Danny Coderre, CPA auditeur, CA, M.Sc., de la firme FBL ;

196.09.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter les états financiers 2020 tels que déposés et de reconduire le mandat pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **M.A.M.H. : demande de prolongation pour la refonte de la réglementation en urbanisme**

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales avait accordé un délai expirant le 28 février 2021 pour l'adoption des règlements de concordance ;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 a ajouté des délais supplémentaires ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a commencé le processus d'adoption des règlements numéros 452/2021 pour le plan d'urbanisme, 453/2021 pour le zonage, 454/2021 pour le lotissement, 455/2021 pour la construction 456/2021 pour les règlements administratifs le 13 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE Mme Audrey-Anne Jacob, urbaniste, aménagiste de la MRC de Drummond a analysé les projets de refonte des règlements de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et que les corrections demandées ont été faites. Mme Jacob nous informait le 11 août 2021 que le tout est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond et que nous pouvons procéder à l'adoption de ceux-ci ;

197.09.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de redemander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai jusqu'au 31 décembre 2021 pour l'adoption des règlements du plan d'urbanisme No 452/2021, de zonage No 453/2021, de lotissement No 454/2021, de construction No 455/2021 et administratif No 456/2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Infotech : ristourne

Infotech a versé une ristourne de 325,50 \$ dans le cadre du module « Rôle en ligne » pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2021.

d) COOPTEL : téléphonie IP (REPORTÉ)

e) MRC Nicolet-Yamaska : signification d'intérêt pour le traitement des mouches noires

CONSIDÉRANT QUE la MRC Nicolet-Yamaska désire sonder les municipalités participantes au traitement des mouches noires pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux nombres de municipalités participantes, une estimation des coûts pour chacune des municipalités intéressées sera faite ;

198.09.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de signifier l'intérêt de la municipalité à participer au traitement des mouches noires pour l'année 2022 avec la MRC Nicolet-Yamaska ;
- que le coût associé à ce traitement ne dépasse pas celui de 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Calendrier des séances ordinaires 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

199.09.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront les lundis suivants et débiteront à 20 h à la salle du conseil municipal, soit au 319, rue Principale ;

17 janvier (3e lundi)	14 février	14 mars
11 avril	9 mai	13 juin
11 juillet	15 août (3 ^e lundi)	12 septembre
17 octobre (3e lundi)	14 novembre	12 décembre

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Demande pour le remboursement des municipalités ayant conclu des ententes pour installer la fibre optique

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada prévoient investir 826,6 millions de dollars pour brancher près de 150 000 foyers au Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà conclu une entente destinée à brancher toutes les résidences à internet haute vitesse avec l'entreprise Cooptel en avril 2020 ;

ATTENDU QUE Cooptel a terminé les travaux à 90 % sur le territoire et que le 10 % restant sera fait d'ici la fin 2021 ;

ATTENDU QUE les citoyens peuvent se prévaloir de leurs services depuis le 12 août dernier ;

ATTENDU QU'à cet effet, la municipalité a octroyé une aide financière globale de 115 000 \$ à Cooptel Coop de Télécommunication dont un montant de 50 000 \$ a été versé par la Caisse populaire de l'Est de Drummond en 2020 comme commandite à ce projet communautaire et la municipalité versera un montant de 65 000 \$ pour assurer le branchement de 396 foyers ;

ATTENDU QUE la municipalité a fait preuve d'initiative dans ce dossier et a conclu une entente à un coût nettement inférieur ;

ATTENDU que la Municipalité n'a pas conclu de contrat de service avec le Bénéficiaire ;

ATTENDU que la Municipalité n'a pas conclu de contrat visant l'acquisition d'un bien auprès du Bénéficiaire ;

ATTENDU que la Municipalité n'est pas propriétaire du Réseau et n'entend pas non plus devenir propriétaire du Réseau ;

ATTENDU que la Municipalité n'a pas conclu un partenariat public/privé, n'entend pas conclure un tel partenariat et qu'elle n'envisage pas la conclusion d'une entente portant sur le partage de droit de propriété ou de droit d'usage exclusif du réseau ;

ATTENDU qu'aux fins de favoriser l'implantation de ce réseau, la Municipalité a jugé opportun d'octroyer une aide financière ;

200.09.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de demander au gouvernement de lui rembourser le montant de 65 000 \$ investi ;
- qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de Drummond, aux députés M. Donald Martel, M. Martin Champoux et M. Gilles Bélanger ainsi qu'au bureau du premier ministre du Québec, M. François Legault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Bris de lustre au centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marcel St-Germain a fait la location des salles n° 1 et n° 2 le 4 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE, par mégarde, un enfant a fait entrer un ballon dans la salle n° 2 et qu'il l'a lancé dans le plafond et qu'un abat-jour du lustre dans la salle est brisé ;

CONSIDÉRANT QUE la politique de la location de la salle mentionne que le locateur est responsable des bris faits aux locaux, à l'ameublement et à l'équipement de la salle ;

CONSIDÉRANT QUE des rénovations majeures auront lieu dans la salle n° 2 au début de l'année 2022 ;

201.09.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de signifier à Monsieur St-Germain qu'il n'y aura pas de coûts reliés au bris, car le lustre sera chargé prochainement en raison de la rénovation de la salle n° 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Fermeture du bureau municipal : période des fêtes

202.09.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults que le bureau municipal sera fermé pour le temps des fêtes du 27 décembre 2021 au 10 janvier 2022 inclusivement.

9. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

- Entretien à l'aqueduc ;
- Asphaltage des rangs ;
- Asphaltage au centre communautaire.

b) Déplacement de la cabane pour la paveuse (reporté)

c) Abrasif hivernal : chlorure de sodium (sel de déglçage) saison hivernale 2021-2022

203.09.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater l'inspecteur municipal en voirie pour l'achat de chlorure de sodium (sel de déglçage), pour la saison hivernale 2021-2022, chez Sel Warwick inc. au coût de 92,00 \$/TM, plus les taxes applicables, incluant la livraison par convoyeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Abrasif hivernal saison 2021-2022

204.09.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de réserver environ 200 tonnes d'abrasif pour la saison hivernale 2021-2022 chez J. Noël Francoeur inc. tel que la soumission numéro 21-136 du 19 août 2021 au coût de 19,65 \$/TM plus les taxes applicables conditionnellement que l'abrasif soit conforme aux exigences du ministère des Transports du Québec ;
- que l'inspecteur en voirie, M. Géronimo Castillo-Roy, contacte Monsieur Francoeur pour la date de la livraison ;
- que l'entreprise J. Noël Francoeur inc. devra fournir un test granulométrique conforme aux exigences du MTQ conformément à la méthode d'essai LC — 21-040.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Déneigement des chemins d'hiver 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le MTQ et la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ont conclu une entente de déneigement et de déglçage pour les chemins municipaux sous la gestion du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE la durée de la saison contractuelle débute le 30 octobre de chaque année et prend fin le 31 mars inclusivement de l'année suivante ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a 2 préposés au déneigement, soit le premier pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 3 avril 2022 inclusivement et que le second pour la période du 13 décembre 2021 au 6 mars 2022 inclusivement ;

205.09.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'engager Messieurs Richard Manseau et Ghislain Lebreux comme préposés au déneigement des chemins pour la saison hivernale 2021 — 2022 et que la rémunération hebdomadaire de ces postes soit de 1 040,00 \$/semaine ;
- que le premier chauffeur, soit M. Manseau et que son contrat débutera la semaine du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 3 avril 2022 inclusivement ;
- que le deuxième chauffeur, soit M. Ghislain Lebreux et que son contrat débutera la semaine pour les semaines du 13 décembre 2021 au 6 mars 2022 inclusivement ;
- que l'employé qui assumera les frais de garde et de surveillance des chemins pour la saison hivernale 2021-2022 sera de 200,00 \$/semaine ;
- que la rémunération des employés sur appel au poste de préposé au déneigement des chemins pour la saison hivernale 2021-2022 soit de 26 \$/h ;
- d'autoriser la directrice générale ou l'inspecteur en voirie pour l'engagement d'employés préposés au déneigement des chemins sur appel. Ces employés seront appelés au besoin par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Hygiène du milieu

a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion.

Période de questions à 20 h 30

- Monsieur Lambert demande si la municipalité va mettre de la pierre dans les accotements des rangs Saint-Joachim et Saint-Joseph.
- Monsieur Lépine exprime son mécontentement sur les réparations d'asphaltage faites près de sa résidence du rang Saint-Joseph.
- Monsieur Lampron exprime son opinion sur le rang Sainte-Anne.

b) **Aquatech : offre de services**

CONSIDÉRANT QUE le technicien en eau potable, Monsieur Michel Proulx, prendra sa retraite en décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de la compagnie Aquatech, société de gestion de l'eau le 25 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal demandent plus d'un prix pour l'offre de service de télémétrie avant d'octroyer le contrat ;

206.09.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la directrice générale à demander des prix pour la mise en place d'un service de télémétrie ;
- de mandater la directrice générale à faire faire une autre proposition auprès d'un autre service professionnel pour le suivi des installations de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Aqueduc : entretien**

CONSIDÉRANT QUE nous avons accepté, lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, la soumission numéro 6588 au montant de 1 792,13 \$ plus les taxes applicables de la compagnie Nort Eau inc. pour la réparation des têtes des systèmes d'eau à l'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Nort Eau n'a pas été en mesure de finaliser les travaux ;

207.09.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 61188 de la compagnie Magnor au montant de 5 685,54 \$ plus les taxes applicables pour la réparation des têtes des systèmes d'eau à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Sécurité publique

a) Programme Cadets 2022

CONSIDÉRANT QUE les cadets de la Sûreté du Québec seront de retour pour la saison 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'ils assurent une présence dans les quartiers et les parcs qu'ils répondront aux demandes de renseignements des citoyens et prêteront main-forte aux patrouilleurs en effectuant de la surveillance et de la prévention auprès de la population ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'an prochain sera entre 10 000 \$ et 12 500 \$ réparti en fonction du nombre de municipalités concernées ;

208.09.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas participer au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Urbanisme

a) Permis de construction août 2021

- Deux (2) permis ont été délivrés pour le mois d'août 2021 ;

b) Avis de motion : règlement numéro 452/2021 sur le plan d'urbanisme

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT SUR LE
PLAN D'URBANISME

209.09.2021 Christian Jutras, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le plan d'urbanisme et intitulé « Règlement numéro 452/2021 sur le plan d'urbanisme » sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion, une copie du projet de règlement est jointe au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

Donné à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 13 septembre 2021.

c) Avis de motion : règlement numéro 453/2021 de zonage

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT DE
ZONAGE**

210.09.2021 François Bilodeau, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le Règlement de zonage numéro 332-07 et intitulé « *RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 453/2021* » sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion, une copie du projet de règlement est jointe au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

Donné à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 13 septembre 2021.

d) Avis de motion : règlement numéro 454/2021 de lotissement

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT**

211.09.2021 Sébastien Gagnon, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le règlement de lotissement numéro 333-07 suite à la révision du plan d'urbanisme et intitulé « *RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 454/2021* » sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion, une copie du projet de règlement est jointe au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

Donné à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 13 septembre 2021.

e) Avis de motion : Règlement numéro 455/2021 de construction

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION**

212.09.2021 Nancy Fontaine, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le règlement de construction numéro 334 — 07 suite à la révision du plan d'urbanisme et intitulé « *RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 455/2021* » sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion, une copie du projet de règlement est jointe au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

Donné à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 13 septembre 2021.

**f) Avis de motion : Règlement numéro 456/2021
administratif**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT
ADMINISTRATIF**

213.09.2021 François Bilodeau, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le règlement de permis et certificat numéro 335 — 07 suite à la révision du plan d'urbanisme et intitulé « *RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 456/2021* » sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion, une copie du projet de règlement est jointe au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

Donné à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 13 septembre 2021.

**g) Adoption du projet de règlement sur le plan d'urbanisme
numéro 452/2021, du projet de règlement de zonage numéro
453/2021 et du projet de règlement de lotissement numéro
454/2021**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

**RÉSOLUTION EN VERTU DES
ARTICLES 110.3.1 ET 124 DE LA LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET
L'URBANISME — ADOPTION DU PROJET
DE RÈGLEMENT SUR LE PLAN
D'URBANISME, DU PROJET DE**

**RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DU PROJET
DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

214.09.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyé par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adopter le projet de règlement numéro 452/2021 visant la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et intitulé « *Règlement sur le plan d'urbanisme* » ainsi que le projet de règlement numéro 453/2021 visant le remplacement du règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé « *Règlement de zonage* » et du projet de règlement numéro 454/2021 visant le remplacement du règlement de lotissement de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé « *Règlement de lotissement* ».
- qu'une copie des projets de règlements est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- de plus, une assemblée publique sur ces projets de règlements sera tenue le **4 octobre 2021** à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults (Québec) J0C 1E0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 13 septembre 2021.

h) Adoption du projet de règlement de construction numéro 455/2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

**RÉSOLUTION EN VERTU DE
L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET
L'URBANISME — ADOPTION DU
PROJET DE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION**

215.09.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyé par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adopter le projet de règlement numéro 455/2021 visant le remplacement du règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé « *Règlement de construction* ».
- qu'une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

- de plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le **4 octobre 2021** à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults (Québec) J0C 1E0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 13 septembre 2021.

i) Adoption du projet de règlement administratif numéro 456/2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

**RÉSOLUTION — DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF**

216.09.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyé par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de déposer le projet de règlement numéro 456/2021 visant le remplacement du règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.
- qu'une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 13 septembre 2021.

j) Suivi des procédures judiciaires et exécution d'un jugement : 990, rang Sainte-Anne

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu le 25 mai 2021, sous la présidence de l'honorable Jean-Guy Dubois, J.C.S., relativement à la propriété située au 990, rang Sainte-Anne ;

CONSIDÉRANT QUE l'honorable Jean-Guy Dubois, J.C.S., ordonne l'exécution de travaux sur cette propriété dans les délais prévus aux paragraphes 274 et 275 du jugement ;

CONSIDÉRANT QU'à défaut par le propriétaire d'exécuter les travaux ordonnés dans les délais prévus au jugement, la Municipalité est autorisée à effectuer ces travaux, aux frais du propriétaire, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même manière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accordé un délai supplémentaire au propriétaire allant jusqu'au 31 août 2021 pour la démolition du bâtiment principal situé au 990, rang Sainte-Anne, incluant la fondation, et le nettoyage complet des lieux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a aussi accordé un délai supplémentaire au propriétaire, allant jusqu'au 30 septembre 2021, pour la remise en état des lieux tel qu'ils étaient avant l'exécution des travaux de remblai effectués illégalement, ce délai supplémentaire ayant toutefois été accordé conditionnellement à la remise des documents pour l'émission du permis pour ces travaux au plus tard le 13 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le propriétaire n'a pas payé les frais de justice, qu'il n'a pas fourni les documents requis pour l'émission d'un permis pour l'exécution des travaux de remise en état des lieux et qu'il n'a pas exécuté les travaux de démolition du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT le défaut du propriétaire de se conformer aux délais supplémentaires qui lui ont été accordés par le conseil municipal par la résolution portant le numéro 157.07.2021 et la mention selon laquelle cette résolution deviendrait caduque en date du 16 août 2021 si les conditions qui y sont mentionnées ne sont pas respectées ;

CONSIDÉRANT QUE dans ces circonstances, les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu pour la Municipalité de faire procéder à l'exécution du jugement rendu le 25 mai 2021 sous la présidence de l'honorable Jean-Guy Dubois, J.C.S., et de mandater un entrepreneur pour la démolition du bâtiment principal situé au 990, rang Sainte-Anne, incluant la fondation, et pour le nettoyage des lieux suite aux travaux de démolition ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont également d'avis qu'il y a lieu pour la Municipalité de mandater un entrepreneur pour effectuer la remise en état des lieux, tels qu'ils étaient avant l'exécution des travaux de remblai effectués illégalement par le propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent opportun de retenir les services des entrepreneurs qui avaient été contactés par le propriétaire pour l'exécution de ces travaux ;

217.09.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater un entrepreneur pour procéder à l'exécution des travaux de démolition du bâtiment principal situé au 990, rang Sainte-Anne, incluant la fondation, ainsi qu'au nettoyage complet des lieux suite à la réalisation des travaux de démolition ;
- de mandater un entrepreneur en paysagement pour la préparation des plans et la remise en état des lieux, tel qu'ils étaient avant l'exécution des travaux de remblai effectués illégalement par le propriétaire ;
- de transmettre un avis au propriétaire de l'immeuble, au moins 48 heures avant l'exécution de travaux sur sa propriété, l'avisant des travaux qui seront exécutés et lui rappelant que ces travaux seront effectués à ses frais, ceux-ci étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon ;
- que les frais encourus pour l'exécution des travaux soient facturés au propriétaire de l'immeuble et inscrits sur son compte de taxes ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. Loisirs et culture

a) **Fonds AgriEsprits de FAC : suivi de la demande**

Monsieur Hébert mentionne aux membres du conseil que la demande qui a été faite pour la reconstruction de la patinoire a été refusée.

b) **Activité Loisirs : animations culturelles**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a mis en place un projet d'animations culturelles pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est gratuit et qu'il consiste à faire le choix de 3 (trois) activités parmi la liste fournie ;

CONSIDÉRANT QUE les activités choisies auront lieu les 19 et 26 septembre prochain au centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse autant aux Loisirs qu'à la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QU'une de leur activité est un atelier de création artistique d'objets récupérés ;

CONSIDÉRANT QU'il faut prévoir un fusil à colle chaude pour tous les participants ;

218.09.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adjuger un budget d'environ 100,00 \$ pour l'achat de fusils à colle chaude ainsi que la colle pour l'activité du 26 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Activité Loisirs : Halloween**

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults organisent un concours de maisons décorées pour l'Halloween ;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande à la municipalité de participer en décorant le bureau municipal pour la fête de l'Halloween ;

219.09.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adjuger un budget d'environ 100,00 \$ pour l'achat de décorations d'Halloween pour le bureau municipal ;
- que ces décorations soient réutilisées chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Activité Loisirs : Noël

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults organisent un souper des fêtes pour la fête de Noël ;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande à la municipalité un budget pour leur activité ;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes défraie un loyer mensuel à la municipalité et qu'une partie de ces revenus serviront pour l'activité de Noël ;

CONSIDÉRANT QUE la distanciation physique sera respectée selon les normes décrétées lors de l'événement ;

220.09.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer un budget de 1 500 \$ pour l'activité du souper de Noël des Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- d'avancer les fonds pour l'achat de boisson pour l'activité et le comité nous payera la boisson utilisée après l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

b) MADA : politique et plan d'action

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour favoriser la mise en place de conditions qui optimisent le vieillissement actif ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a reçu une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme pour élaborer une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) avec 16 municipalités de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec, qui l'autorisait à débiter la démarche en janvier 2020 avec les seize municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond et chaque municipalité participante ont formé un comité de pilotage dont le mandat était notamment d'élaborer une politique des aînés et un plan d'action ;

221.08.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de procéder à l'adoption de la politique des aînés de la MRC de Drummond et du plan d'action de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults dans le cadre de l'entente du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés ;
- que la politique et le plan d'action soient publiés sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- de transmettre la présente résolution à la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) MADA : création et mise sur pied d'un comité de pilotage et de suivi

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a reçu une aide financière pour élaborer une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) avec 16 municipalités de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec, qui l'autorisait à débiter la démarche en janvier 2020 avec 16 municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond ainsi que chaque municipalité participante à la démarche se doit de former un comité de pilotage dont le mandat est notamment d'élaborer la politique des aînés ainsi qu'un plan d'action MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond ainsi que chaque municipalité participante à la démarche se doit de former un comité de suivi dont le mandat est notamment de suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre une fois la certification MADA obtenue ;

CONSIDÉRANT QUE deux sièges de ce comité doivent être réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans la communauté ;

222.09.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la mise en place du comité de pilotage et de suivi de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, composé de :
 - Madame Brunia Doiron, représentante de la municipalité
 - Madame Édith Desharnais, représentante des aînés
 - Madame Fernande Faucher, représentante des aînés
 - Madame Gabrielle Martel De Grandpré, représentante des aînés
- de transmettre la présente résolution à la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) SOMUM : renouvellement adhésion

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a acquis le logiciel SOMUM pour les alertes citoyens pour 13 municipalités participantes à ce projet ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond doit renouveler le contrat de service avec SOMUM ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond partagera les frais reliés au renouvellement au prorata des municipalités participantes ;

223.09.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'aviser la MRC de Drummond que nous désirons renouveler l'adhésion du logiciel de communication avec la compagnie SOMUM Solutions pour l'année 2022 ;
- d'accepter que le versement soit fait au prorata des municipalités participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Questions diverses

a) **Excavation Jocelyn Vincent inc. : location d'un convoyeur**

CONSIDÉRANT QUE l'abrasif hivernal et le chlorure de calcium seront bientôt livrés ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire le mélange afin qu'il soit homogène ;

224.09.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater l'entreprise Excavation Jocelyn Vincent inc. pour faire le mélange de l'abrasif et le chlorure de calcium à l'aide de son convoyeur au montant de 300,00 \$/heure plus les taxes applicables ;
- que l'inspecteur municipal avisera Monsieur Vincent lors de la réception des deux abrasifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. Levée de la réunion

225.09.2021 Il est 21 h 31, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale